

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres en Exercice : 19

Nombre de Membres Présents : 17

Nombre de Membres Absents : 2

Date de Convocation : 2 décembre 2014

PRESENTS : MM Daniel HERBAUT, Guillaume WGEUX, Mme Régine MAHIEU, Mme Marie-Jo KRAMARZ , Mme Cécilia CHOTEAU, M. Philippe ACQUART, M. Benoît COURDENT, M. Serge MAROTTE, M. Fabien COUSTENOBLE, M. François RYCKEBUSCH, M. Eric VERMON, Mme Sylvie VANDECASTEELE, M. Marc ALBAIN, M. Gilles GALLIANO, Mme Nathalie BENIER, Mme Céline RICHARD, Mme Marie-Pascale RICHET

ABSENTS QUI ONT DONNE PROCURATION : Stéphanie VLIEGHE à Nathalie BENIER – Sophie PERTUISET à Daniel HERBAUT

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur Daniel HERBAUT, Maire suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**OBJET : choix du candidat suite au MAPA pour la démolition
D'une maison, 124 rue Pasteur**

La commission d'appel d'Offres de la commune s'est réunie le jeudi 11 décembre dernier pour examiner les offres suite au MAPA pour la démolition de la maison située 124 rue Pasteur, classée en péril imminent.

7 candidatures ont été enregistrées leur dossier était complet ; les membres ont jugé les offres par rapport au prix proposé et à la qualité technique des prestations proposées ; parmi ces dossiers, la commission propose de retenir l'offre de la société ATEM car

- Le devis était le plus détaillé et toutes les prestations demandées y figuraient ;
- Un dossier technique avec photos de la maison était joint à leur offre, détaillant les différents travaux et phasages de l'opération ;
- L'offre financière est parmi les offres les plus basses.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce choix de retenir l'entreprise ATEM d'Henin Beaumont.

OBJET : RECRUTEMENT D'UNE ANIMATRICE POUR LES N.A.P.

Monsieur le Maire propose de recruter une animatrice pour les N.A.P. pour trois mois. Elle interviendra le soir de 16h à 17h30.

Cette animatrice a travaillé dans l'enseignement et possède de nombreux diplômes. Il propose ainsi de la recruter sur l'indice d'un animateur principal de 1^{ère} classe – dernier échelon – indice brut 675 – indice majoré 562.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce recrutement temporaire.

OBJET : VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la question du devenir de la maison située 947 rue Faidherbe, face à la pharmacie, maison qui faisait partie de l'école maternelle et où se trouvait la cantine des petits a déjà fait l'objet de plusieurs discussions lors de conseils municipaux.

Depuis la construction de la nouvelle école, cette maison est inoccupée et se dégrade rapidement. Monsieur le Maire propose donc de la mettre en vente chez le notaire de Fournes en Weppes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne autorisation à Monsieur le Maire pour entamer toutes démarches pour mettre en vente ce bien à un prix de départ estimé à 180 000 €.

OBJET : CONVENTION URBACOM

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 15 septembre dernier, le Conseil Municipal a validé le projet de mettre en place une signalétique (portiques) aux entrées du village pour signaler les commerces par la société URBACOM. L'opération est gratuite pour la commune.

23 commerçants ont déjà validé ce projet avec URBACOM pour apparaître sur les différents portiques. 3 portiques seront installés côté RN41, 2 portiques côté Croix Rouge et 2 portiques, côté entrée boulevard Victor Hugo vers Beaucamps Ligny.

Monsieur le Maire demande donc de valider la convention ci-jointe entre URBACOM et la commune pour la pose des portiques et leur entretien.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour la signature de la convention entre la Commune et URBACOM.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire explique que l'association fournoise « La Clé des Chants » participe aux nouvelles activités périscolaires au cours du 4^{ème} trimestre 2014 du 2 novembre au 20 décembre en proposant aux enfants une initiation à la musique.

Il propose comme pour les autres associations qui ont déjà participé aux « N.A.P. » de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 150 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal y donnent leur accord.

OBJET : révision du loyer de la directrice de l'école publique

Monsieur le Maire rappelle que le loyer actuel de la directrice est de 254 € et que cette dernière paie un loyer pour le logement de fonction depuis qu'elle est devenue professeur des écoles.

Il propose de réviser ce loyer en fonction de l'indice de la construction du 3^{ème} trimestre, à savoir :

$$\frac{254 \times 1627 (\text{indice } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2014)}{1612 (\text{indice } 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2013)} = 256 \text{ €}$$

A l'unanimité, les membres du conseil y donnent leur accord.

OBJET : CONVENTION 2015/2016 RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire explique le contexte de l'accueil à Fournes, une fois par semaine, le mardi matin, du relais d'assistantes maternelles itinérant « Wepp'iti » et présente la convention ci-jointe initiée par « Innov'Enfance. Il donne des explications sur le montant de la subvention demandée à la commune de 5 500 €.

Ce relais est un grand succès à Fournes en Weppes et il propose de continuer cette action en développant la communication auprès des parents fournois de jeunes enfants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord

- à la continuité de l'action à Fournes en Weppes ;
- à la signature de la convention entre la commune et l'association Innov'Enfance et au montant de la subvention demandée pour 2015 de 5 500 € ;
- au développement de la communication autour du relais d'assistantes maternelles auprès des fournois.

OBJET : convention de délégation du service public de la Fourrière Automobile Municipale

Monsieur le Maire rappelle le problème que la commune a rencontré à plusieurs reprises pour enlever des voitures abandonnées depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Il propose d'examiner la convention ci-jointe entre la Commune et la société « Carrosserie des Weppes » qui permettrait de faire enlever des véhicules dont les propriétaires ne se manifestent pas et qui encombrant et dégradent l'environnement de la commune de Fournes en Weppes.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord

- pour faire enlever les véhicules encombrant la voie publique par la société « Carrosserie des Weppes » ;
- pour la signature par Monsieur le Maire de la convention entre la commune et cette société.

OBJET : TARIF DE SERVICE AU 01/01/2015

1) Taxe funéraire

Concessions de terrains au cimetière communal : tarif au mètre carré
= 30 ans 70 € fournois / 400 € non fournois (respectivement 70 € et 400 € en 2014)
(69 € et 250 € en 2013)

= 50 ans 145 € fournois/ 800 € non fournois (145 et 800 € en 2014 – 140 et 500 € en 2013)

Colombarium

Case 2 urnes :

15 ans 520 fournois 850 non fournois (520 € et 850 € depuis 2014)

30 ans 820 fournois 1 250 non fournois (820 € et 1250 € depuis 2014)

2) Location de prêt de matériel

= 1 table et ses tréteaux 4.20 € par jour (idem en 2013 et 2014)

= 1 chaise 0.60 € par jour (idem en 2013 et 2014)

= 1 barrière de voirie 0.70 € par jour (idem en 2014)

= le podium (salle Octave d'Hespel) 75 € fournois (idem en 2014)

250 non fournois (250 € en 2014)

3) Location de garages communaux

Un grand garage : 67 € par mois (66 € en 2014 – 65 € en 2013)

Un petit garage : 58 € par mois (57 € en 2014 – 56 € en 2013)

4) Location des jardins ouvriers

Jardin ouvrier situé le long de la RN41 : 10 € l'unité/an (10 € en 2013 et 2014)

Jardin ouvrier situé rue Gombert : 10 € l'unité/an (10 € en 2013 et 2014)

5) Location de la salle communale

Salle Octave d'Hespel

. vin d'honneur 315 € fournois (315 € en 2014 et 310 € en 2013)

560 € Non fournois (560 € en 2014 et 550 € en 2013)

. repas ou soirée 545 € fournois (545 € en 2014 et 540 € en 2013)

770 € Non fournois (770 € en 2014 et 760 € en 2013)

Du 1.4 au 30.09.2015

850 € Non fournois (850 € en 2014 et 840 € en 2013)

Du 01.01 au 31.03.2015 et du

01/10/2015 au 31.12.2015

. journée supplémentaire : 80 € fournois (80 € en 2014 et 75 € en 2013)

250 € non fournois (250 € en 2014 et 240 € en 2013)

Réservation ferme dès le versement d'un acompte de 30 % de la somme totale de la Location. Solde versé à la remise des clés, avant la date de location.

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

OBJET : REVISION DU LOYER DE L'OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Maire rappelle que l'Office du Tourisme des Weppes occupe des locaux municipaux et à ce titre, verse un loyer mensuel à la Commune. Comme il est indiqué dans le bail, le loyer est révisable par période triennale en fonction de l'indice du coût de la construction.

Le loyer actuel est de 306 € par mois. La révision se fait en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre 2008, soit 1562.

Le loyer sera à compter du 1^{er} mars 2015 : 306×1621 (indice construction 2^{ème} trimestre) : $1562 = 318$ €

Adopté à l'unanimité.

REVISION DU LOYER DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle que la poste verse un loyer à la commune pour l'occupation de locaux municipaux du bureau de poste.

Actuellement, le loyer est de 6 299.32 € à l'année, soit 1 574.83 € versés au trimestre. Ce loyer est révisable chaque année en fonction de l'indice de la construction du 2^{ème} trimestre, soit pour 2015 : $6\,299.32 \times 1621$ (indice 2^{ème} trimestre 2014) : 1637 (indice 2^{ème} trimestre 2013) = 6 238 € par an, soit 1 559.50 € au trimestre.

Adopté à l'unanimité.